

Les SEL (Système d'Echange Local)

(Source principale : Wikipédia)

Date de réalisation de la fiche : 09/01/2024

Nom de l'initiateur du concept : Le premier SEL a été fondé au Canada par **Michael Linton**.

Initiative portée (à l'origine) par (plusieurs choix possibles) :

OLCC des citoyens une association une coopérative un établissement scolaire
 une entreprise une collectivité locale l'état Autre (préciser)

Maturité du concept :

idée ; émergent ; confirmé ; passage à l'échelle ; passé à l'échelle

Date et lieu de la première mise en œuvre : Le 1° SEL français a vu le jour en 1994, en Ariège

Mots clefs : Echange, monnaie, réciprocité, solidarité, temps, égalité

Description du concept (source Wikipédia)

La problématique ou l'enjeu auquel il répond :

Les promoteurs d'un SEL ont cherché à (re)créer de la solidarité et du lien social entre les membres du groupe là où notre logique par trop économe a contribué à les détruire. En sortant de la logique monétaire, on renoue avec le principe de don/contre don : une égalité entre les personnes se recrée, car chaque membre peut accéder, à égalité de dignité, à des biens et services en contrepartie de ceux qu'il offre.

Détails de la solution proposée :

Un **système d'échange local** (ou **SEL**) est en France un système d'échange de biens ou de services au sein d'un groupe fermé. Ses membres, appelés les « SEListes » ou « SELien(ne)s »¹, échangent des biens et services selon une unité propre à chaque groupe.

Les SEL sont des associations locales. L'acronyme « SEL » a été choisi pour son homonymie avec le sel, aliment, monnaie d'échange ancienne, aujourd'hui à valeur économique modeste. Le terme « sel » est à l'origine du mot « salaire », contrepartie d'un travail.

Contrairement au troc, le SEListe n'est pas tenu de rendre à celui dont il reçoit ; cette disposition élargit les possibilités d'échanges. L'intérêt d'un SEL est de développer une économie solidaire et locale. Chaque membre profite de biens et des services, en offrant à son tour biens et services. Faire partie d'un SEL permet ainsi de sortir de l'isolement³, de bénéficier d'un réseau d'entraide et de prendre conscience de ce que l'on a à offrir à d'autres personnes.

Il est possible de distinguer deux types de SEL :

- Les SEL à dominante marchande (modèle anglo-saxon): renferment une vision économique d'échange de biens et de services et qui ont pour objectif d'aider les personnes qui y adhèrent à sortir de la précarité. Certains SEL, radicalement différent du modèle français, tel que le Barter's Club ou Ithaca aux États-Unis, sont parfaitement intégrés au système capitaliste majoritaire, payent des taxes sur leurs échanges, et proposent même une conversion de leur monnaie propre en monnaie nationale.
- Les SEL à dominante réciprocaire (dont les principes sont notamment adoptés par les SEL français): en faveur de la réciprocité multilatérale, ils excluent tout principe marchand et mettent en avant les liens de solidarité. Ce type de SEL se veut une alternative au modèle

économique dominant. Ils s'appuient sur le préambule, les 6 articles et la conclusion de leur CHARTE commune dite "l'esprit du SEL".

Autres détail utiles :

- En France, les transactions réalisées ne sont exonérées de TVA et d'impôts que dans la mesure où il s'agit d'une activité non répétitive et ponctuelle, type « coup de main » et n'entrant pas dans le cadre d'une profession.
- Les échanges entre les membres du SEL se font par le biais d'un catalogue de services, de biens ou de savoirs (papier ou numérique) qui sont proposés par les adhérents. Il est conseillé que l'offre du séliste relève d'une activité qu'il aime partager plutôt que d'un service lié à sa profession. Cette recommandation vise à prévenir le travail dissimulé.
- La majorité des SEL dispose d'un site Internet où les adhérents postent leurs propositions d'échanges.
- Les SEL sont généralement inclus dans l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et ils se fondent parfois dans l'économie locale en utilisant de la monnaie locale.
- L'unité de compte existe sous plusieurs formes : elle est matérialisée par des jetons, des bons ; elle utilise un compte électronique ; elle est scripturale à l'aide de feuilles de compte contresignées par les partenaires d'un échange, ou de carnets d'échanges. Chaque SEL choisit le nom de son unité.
- La comptabilité des unités est centralisée ou individuelle. Les débits et les crédits sont enregistrés sur les comptes des adhérents. Le fournisseur du produit ou du service voit son solde augmenter, le receveur voit son solde diminuer. Chaque SEL choisit sa propre unité d'échange.

En France, il existe environ 600 SEL. On trouve également des SEL dans les pays anglo-saxons, au Japon, en Amérique latine, en Belgique et Suisse.

Les sous-produits du projet

Les outils et modalités mis en place pour favoriser les échanges (catalogues, types de monnaie, ...). Le support "CommunityForge" partenaire de l'association SEL'idaire est souvent retenu pour créer rapidement une plateforme d'échange correspondant aux besoins des SEL

Les liens et synergies possibles avec d'autres projets ou concepts existants

Le développement des *accorderies* fait partie de cette mouvance : concept imaginé au Québec au début des années 2010, il gagne la France à Chambéry en 2011. Il y a 38 groupes en France en 2019.

Liens utiles

- Site(s) web : <https://selidaire.org/> (association d'information et de promotion des SEL)
- Réseaux sociaux : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100069169843171>
- Articles de presse : <https://www.la-croix.com/Economie/Entreprises/Mettre-grain-SEL-lien-social-2019-08-05-1201039385>
- Dossiers : <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2002-1-page-81.htm>